



uOttawa

2026

Directives – Travailleurs étrangers temporaires



Ressources Humaines

Emploi international et immigration

2026-09-17

Préparez-vous à voyager au Canada

Achetez vos billets d'avion

Veillez ne pas acheter des billets d'avion avant que vous ne receviez votre lettre pour le point d'entrée (PDE) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada confirmant que vous êtes éligible à travailler au Canada.

Si vous atterrissez dans une ville autre qu'Ottawa, veuillez prévoir une escale d'au moins **trois heures** avant votre vol de correspondance afin de disposer de suffisamment de temps pour le traitement à l'immigration.

Les documents nécessaires à apporter au point d'entrée (PDE)

	Nouveaux employés	Employés de retour	Membres de la famille
Un passeport valide	✓	✓	✓
Un visa de résident temporaire valide (VRT) ou une autorisation de voyage électronique (AVE).	✓	✓	✓
La lettre pour le point d'entrée (PDE) fournie par l'IRCC.	✓	✗	✓ (Si applicable)
L'offre d'emploi ou la lettre d'invitation fournie par l'université.	✓	✓	✗
Votre permis de travail original (IMM 1442), pas une copie, si vous retournez au Canada.	✗	✓	✗
Une preuve de la relation entre le travailleur étranger temporaire et les membres de sa famille l'accompagnant.	✗	✗	✓
Votre dossier de candidature que vous avez utilisé pour votre application en ligne doit être facilement accessible.	✓	✓	✓

L'arrivée au Canada

Les règlements du point d'entrée (PDE)

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous respectez les lois sur l'importation canadienne. Consulter les règlements y afférents avant d'apporter de [la nourriture](#), [un animal](#), [la devise](#), [des instruments monétaires](#), [du tabac](#), [de l'alcool](#) et [autres au Canada](#).

Utilisez l'application [ArriveCan](#) pour faire la déclaration à l'avance et gagner du temps à la frontière.

Les documents à recevoir au point d'entrée (PDE)

Le permis de travail sera émis par un Agent des services frontaliers (ASF) au premier aéroport d'atterrissage ou à un poste frontalier terrestre si vous arrivez en auto.

Si des membres de votre famille vous accompagnent avec un visa de visiteur, vous devez demander **une fiche du visiteur** pour eux à leur arrivée au point d'entrée afin qu'ils soient autorisés à rester au Canada pour la même durée que vous. **Une fiche de visiteur** permet à votre famille de bénéficier de l'assurance maladie provinciale, s'ils sont admissibles, à vos enfants d'âge scolaire d'étudier, et à votre conjoint(e) d'obtenir un NAS.

Sauvegardez une copie digitale et physique de vos documents importants. Gardez vos documents dans un endroit sécuritaire et accessible.



Do not leave the airport or border without your work permit!



IMPORTANT: C'est votre responsabilité de vérifier les informations inscrites sur votre permis.

Soyez vigilant et assurez-vous que les informations suivantes sur le permis sont exactes :

- Les informations personnelles (nom, date de naissance, citoyenneté)
- La durée du permis de travail (habituellement, le permis sera valide pour la durée complète du séjour ou du contrat, mais dans certains cas la durée est limitée à 2 ans ou jusqu'à la date d'expiration du passeport-. Le permis de travail peut être prolongé une fois au Canada moyennant l'approbation de votre superviseur ou hôte et avec l'assistance du service d'immigration. Le nom et l'endroit de votre employeur
- Les remarques et les conditions

S'il y a une erreur concernant vos informations personnelles, les détails de votre emploi ou une condition qui limite votre emploi à l'Université d'Ottawa, veuillez demander une explication ou un changement, de façon respectueuse.

Par exemple, vous pouvez demander:

"J'ai remarqué que mon nom n'est pas orthographié correctement. Mon passeport indique l'orthographe correcte de mon nom. Serait-il possible de faire le changement sur mon permis de travail tout de suite?"

"J'ai remarqué qu'il y a une condition sur mon permis de travail. Qu'est-ce qu'elle signifie?"

"J'ai remarqué que l'employeur sur mon permis de travail n'est pas l'Université d'Ottawa, serais-je en mesure de travailler pour mon employeur?"

"J'ai remarqué que les dates sur mon permis ne couvrent pas la durée totale de mon emploi. Serait-il possible de réviser les dates de mon permis pour qu'elles puissent être conformes à ma période d'emploi au complet."

Si vous ne n'êtes pas à l'aise de demander ceci à l'agent frontalier ou si l'agent frontalier vous informe qu'il n'est pas possible de changer l'information sur le permis, sachez qu'il est possible de demander un changement une fois que vous êtes à l'intérieur du Canada par [formulaire web](#). Dans le formulaire web, il faut démontrer l'erreur et en demander la correction. Cependant, les changements demandés par formulaire web peuvent prendre quelques semaines. Ceci varie selon le type d'erreur et peut potentiellement retarder la date effective de début de votre contrat avec l'Université d'Ottawa.

Les obligations des employés

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres, nécessaire si vous recevez un type de rémunération quelconque au Canada. Vous pourriez être en mesure de faire une demande de NAS immédiatement après avoir reçu votre permis de travail ou votre fiche de visiteur à l'aéroport, si un comptoir de Service Canada est disponible.

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir votre NAS à l'aéroport, vous devez en faire la demande en [ligne](#) ou en personne dans un bureau de Service Canada en Ontario, dès que possible après votre arrivée.

Veuillez noter que le NAS est obligatoire pour recevoir votre paie. RH Immigration n'est pas inclus dans ce processus. Vous devez [compléter ce formulaire](#) si vous avez des questions.



ATTENTION: L'Université d'Ottawa requiert au moins la confirmation d'une demande d'un NAS afin de vous payer. Veuillez mettre à jour votre profil Workday dès réception de votre NAS.

Si vous faites une demande en ligne, veuillez prendre une capture d'écran de la confirmation de votre demande, puisqu'il se peut que vous ne receviez pas une preuve par courriel de Service Canada.

Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU)

Vous devez être couvert(e) par un régime d'assurance maladie pendant toute la durée de votre séjour au Canada. Vous ne pouvez présenter une demande qu'après votre arrivée au Canada. Pour acheter le [Régime d'assurance maladie universitaire \(RAMU\)](#), veuillez vous présenter en personne au Centre de service RH au 019 - 550, rue Cumberland, Ottawa, ou remplir [ce formulaire](#) en ligne et y joindre [le formulaire de demande d'adhésion au RAMU](#).

Si la durée de votre permis de travail est d'au moins six mois et que vous détenez un contrat auquel l'Université d'Ottawa vous paie, vous pourriez être admissible au régime d'assurance maladie provincial. Pour plus d'information, veuillez consulter le [Régime d'assurance-santé de l'Ontario \(OHIP\)](#).

*Vous pourriez être admissible à une [exemption](#) du RAMU uniquement si vous êtes couvert(e) par un régime d'assurance maladie universel valide. Pour bénéficier de cette exemption, vous devez en faire la demande en remplissant ce [formulaire](#) en ligne.

* La couverture RAMU est optionnelle pour les visiteurs de courte durée qui restent au Canada pendant moins de trois semaines

Avec la preuve de l'assurance-maladie provinciale canadienne, les frais du RAMU ne seront plus exigés.

Permis de travail pour un employeur précis

Votre permis de travail actuel est lié et limité à l'Université d'Ottawa ainsi qu'à un poste déterminé. En cas de modification des conditions de votre emploi, vous devez demander à votre département de communiquer avec l'équipe d'immigration afin d'obtenir des directives sur la marche à suivre pour obtenir

un nouveau permis de travail reflétant ces nouvelles conditions. Cela permettra également de veiller à ce que vous mainteniez votre autorisation de travailler pendant le processus. Veuillez communiquer avec notre bureau avant d'apporter tout changement.

Ouvrir un compte bancaire

Un compte bancaire est nécessaire pour recevoir votre salaire par dépôt direct.

En attendant l'ouverture de votre compte bancaire, il se peut que vos paies soient versées par chèque à votre adresse dans le système de Ressources Humaines.

Obtenir votre carte d'employé

Dès la réception de votre numéro d'employé des ressources humaines de l'Université d'Ottawa, vous pouvez faire demande d'une carte d'employé. Vous devez compléter un formulaire [TOPdesk](#).

Complétez le formulaire et écrivez le titre suivant : "Demande de carte d'employé — 100#####" (votre numéro d'employé) – Votre nom"

Un numéro d'employé est requis pour obtenir une carte d'employé.

Maintenir votre statut au Canada

En raison des longs délais de traitement, il est fortement recommandé d'entamer le processus de renouvellement au moins six mois avant l'expiration de votre permis actuel. Si vous soumettez votre demande de prolongation à temps, vous pourriez être autorisé(e) à continuer de travailler sous [statut conservé](#) jusqu'à ce qu'une décision soit rendue concernant votre demande.

Veuillez noter que si vous quittez le Canada pendant que vous êtes sous statut conservé, vous perdrez l'autorisation de continuer à travailler. Vous pourriez également devoir quitter le Canada pour soumettre une nouvelle demande.

Avec le statut conservé, vous n'êtes plus éligible pour l'assurance maladie provinciale et vous devez acheter [RAMU](#).



ATTENTION: Puisqu'il y a des longs délais de traitement, nous vous recommandons fortement de discuter avec votre superviseur des possibilités de prolongation du contrat, au moins six mois avant la fin de votre permis de travail. Votre faculté ou service devra contacter RH Immigration pour entamer le processus de renouvellement du permis de travail.

Workday

Les employés doivent téléverser leurs documents d'immigration dans Workday,

1. Soit télécharger vos documents dans Workday selon la marche à suivre indiquée dans le guide : [Saisir ou mettre à jour votre statut d'immigration dans Workday](#);
2. Soit [nous envoyer vos documents d'immigration via ce lien sécurisé](#) pour que nous puissions nous-mêmes les ajouter à votre profil.

À défaut de faire une demande de prorogation avant l'expiration de votre permis actuel, vos accès et votre paie pourraient être interrompus.

- ☑ C'est votre responsabilité de maintenir votre statut légal au Canada
- ☑ Si vous devez quitter le Canada, veuillez-vous assurer d'avoir un visa pour y revenir. Le permis à lui seul ne vous permet pas de rentrer au Canada.
- ☑ Fixer des rappels concernant la date d'expiration de votre permis
- ☑ Faire une demande de prorogation de votre permis avant la date d'expiration afin d'éviter aucune complication.

Questions d'immigration additionnelles

[Consultez le glossaire d'IRCC pour trouver les définitions de termes employés sur son site](#), par exemple « permis », « statut », « VRT », etc.

Si vous avez des questions additionnelles sur l'immigration, veuillez nous envoyer un courriel :

INTERNATIONAL EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

immigrat@uottawa.ca